

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

Le jeudi 16 février 2023 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

#### Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Boistard Sylvie a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Était absent : Madame Céline Martinet

Besson Hervé est élu secrétaire.

### Délibération 05-2023 : Ouverture anticipée de crédits :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'engagement et le mandatement en section d'investissement sont conditionnés à l'existence de crédits nécessaires, ouverts par le budget primitif de l'année en cours ou par les restes à réaliser de l'exercice antérieur.

En attendant le vote du budget programmé pour le mois d'avril 2023, il est proposé de faire usage de la disposition réglementaire qui permet l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en année N-1.

Tenant compte des besoins, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

Imputation	Montant BP 2022	Limite de 25%	Ouverture anticipée	Article
Opération 230 - MOC	375 000€	93 750€	93 750€	203
	375 000€	93 750€	93 750€	mga ma

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les ouvertures de crédits listés ci-dessus

<u>Délibération 06-2023</u>: Approbation de la nouvelle carte des tarifs – auberge des Entremonts:

Vote pour: 6 / contre: 4 / abstention: 3 + 1

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la DSP, article 10, qui lie la commune et l'ESAT, ce dernier est tenu de nous informer et faire valider les tarifs appliqués dans l'Auberge des Entremonts.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la nouvelle carte et les tarifs de l'Auberge des Entremonts

#### Délibération 07-2023 : Création d'emploi : adjoint administratif :

Vote pour : 13 + 1

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 8 juillet 2022
- ➤ Vu la délibération en date du 17 avril 2019 créant l'emploi d'adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires,
- > Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 janvier 2023
- Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoints administratifs à raison de 14 heures hebdomadaires chacun.

Le Maire propose à l'assemblée,

 la suppression d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30/04/2023,

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif ancien effectif :1 nouvel effectif : 0

 la création de deux emplois d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20/02/2023

Filière: Administratif

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif ancien effectif : 0 nouvel effectif : 2

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.



La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<u>Délibération 08-2023</u>: Bibliothèque municipale : offre de services de la direction de la lecture publique du conseil Savoie Mont-Blanc liée au nouveau plan de développement de la lecture publique 2022-2027 :

Vote pour : 13 + 1

Il est exposé aux membres du conseil municipal que la bibliothèque de la commune d'Entremont-Le-Vieux bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Un nouveau Plan de développement de la lecture publique (2022-2027) a été élaboré par la direction de la lecture publique du CSMB, portant trois ambitions :

- La lecture partout et pour tous ;
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial ;
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec le CSMB, au travers d'une convention-socle, à partir du 1er janvier 2023, pour toute la durée du nouveau PDLP. Cette convention-socle permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la conventionsocle ci-annexée, valable pour toute la durée du nouveau Plan de développement de la lecture publique du CSMB, à partir du 1er janvier 2023.

<u>Délibération 09-2023</u>: Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – projet de création d'un lieu d'accueil de la petite enfance :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire

- rappelle au conseil municipal le projet de création d'un lieu d'accueil de la petite enfance dans la grange Gandy,
- rappelle la visite du 5 juillet 2022 en présence des acteurs de la petite enfance dont le service PMI du conseil départemental de Savoie,
- rappelle la demande faite auprès de la Région au titre du contrat Région Bonus Ruralité déposé le 15 septembre 2022



- informe que le contrat Région du territoire de la communauté de commune Cœur de Chartreuse a été approuvé lors de la commission permanente du 3 février 2023 et que le projet d'aménagement de la grange a été retenu dans ce cadre
- présente la proposition d'honoraires pour une mission de faisabilité présenté par Atelier 21, représenté par Monsieur Michel-Mazan qui comprend :
  - o le relevé et la saisie informatique des états des lieux,
  - o les analyses et les synthèses des réglementaires liés au programme,
  - o la réalisation d'une ou deux esquisses répondant au programme,
  - o deux à trois réunions de travail et de présentation,
  - o l'estimation de l'enveloppe financière en phase faisabilité pour l'esquisse retenue,
  - o une réunion finale de présentation et de synthèse
- précise que cette mission valide le lancement du projet et permettra de définir le montant des travaux en phase faisabilité
- informe que le plan de financement ne peut pas être établi à ce jour, ne connaissant pas le montant des travaux. La demande de subvention se basera sur une estimation faite au moyen de ratios habituels
- sollicite une demande de subvention auprès de la Région via le Contrat Région Bonus Ruralité la plus élevée possible pour la totalité du projet (mission de faisabilité, mission de maître d'œuvre, études diverses nécessaires pour la définition du projet, travaux, équipement…)

### Après délibération, le conseil municipal :

- sollicite une demande de subvention auprès de la Région via le Contrat Région Bonus Ruralité la plus élevée possible pour la totalité du projet (mission de faisabilité, mission de maître d'œuvre, études diverses nécessaires pour la définition du projet, travaux, équipement...)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

# <u>Délibération 10-2023</u>: Proposition d'honoraires pour la mission de faisabilité – projet de création d'un lieu d'accueil de la petite enfance :

Vote pour : 13 + 1

#### Madame le Maire

- rappelle au conseil municipal le projet de création d'un lieu d'accueil de la petite enfance dans la grange Gandy,
- rappelle la visite du 5 juillet 2022 en présence des acteurs de la petite enfance dont le service PMI du conseil départemental de Savoie,
- présente la proposition d'honoraires pour une mission de faisabilité présenté par Atelier 21, représenté par Monsieur Michel-Mazan qui comprend :
  - o le relevé et la saisie informatique des états des lieux,
  - o les analyses et les synthèses des réglementaires liés au programme,
  - o la réalisation d'une ou deux esquisses répondant au programme,
  - o deux à trois réunions de travail et de présentation,
  - l'estimation de l'enveloppe financière en phase faisabilité pour l'esquisse retenue,
  - o une réunion finale de présentation et de synthèse.



Le devis s'élève à 5 200.00€ HT soit 6 240.00€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la proposition d'honoraires d'un montant de 5 200.00€ HT soit 6 240.00€ TTC
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

## <u>Délibération 11-2023</u>: Musée de l'ours des cavernes – approbations des tarifs :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs, comme indiqué en annexe.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

#### <u>Délibération 12-2023</u>: Cession foncière les Perrets:

Vote pour : 13 + 1

Annule et remplace la délibération 664 du 25 mai 2010

Madame le Maire informe le conseil municipal de la cession gratuite relative à une parcelle de terrain à Les Perrets.

La cession gratuite au profit de la commune concerne les parcelles section E:

- n°1297 pour une superficie de 31 m² appartenant à BOITON Ginette demeurant 271 chemin du Gres – 30340 SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS.

Cette cession gratuite est destinée à l'élargissement de la voirie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession exprimée ci-dessus
- de charger Maître Maisonnier, Notaire à Les Echelles de la rédaction de l'acte et des formalités qui s'y rattachent,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes à venir et lui confère tous pouvoirs pour la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits Certifié conforme au registre des délibérations

> Le Maire, Anne LENFANT

Prince and the prince of the control of the control

read to the second of the seco

elango umpera de elementa de esta um esta espera espera de elementa de elementa de elementa de elementa de elem Esta de elementa de elemen

e de la completa del completa de la completa del completa de la completa del la completa de la completa del la completa del la completa de la completa del la completa de

s burning west width in reliable them, is sont to be such a finish by the institution of the completion of the

and further as and other and applicable in the

SOUSIN E. I.